



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_144-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-144 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL
INFORMATION SUR LES VENTES DE LOTS DANS LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

15-11-144 -- 2/2
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_144-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président

Rappel de l'état d'avancement de la commercialisation du Parc d'Activités de Frappe : sur 14 lots, 8 ont été vendus, 3 vont l'être prochainement car des permis de construire ont ou vont être déposés prochainement, 2 ont été pré-réservés. Il ne reste donc qu'un lot réellement commercialisable.

Par courrier du 28 septembre 2015 de Monsieur Berteau, gérant de la société Batipose, indiquant son intérêt pour acquérir les lots 13 et 14 du Parc d'Activités de Frappe,

En août 2012, la société Batipose, entreprise de menuiserie, a acquis le lot 11 du Parc d'Activités de Frappe et elle y a construit un bâtiment de 480 m². Elle a débuté son activité sur ce site fin 2012/début 2013. Or, très vite, au regard du développement de l'entreprise, il est apparu que ce bâtiment était trop petit, elle a donc acquis en mars 2014 le lot 12 pour y construire une extension d'environ 520 m², opérationnelle depuis fin 2014.

Depuis son implantation sur le Parc d'Activités de Frappe, cette entreprise connaît une forte croissance : elle a doublé son chiffre d'affaire et créé une dizaine d'emplois. Aujourd'hui, elle emploie 17 personnes et son Chiffre d'Affaires est de plus d'1,1 million d'euros.

En 2015, Batipose a poursuivi sa croissance en rachetant en février 2015 une menuiserie PVC située à Montendre. Aujourd'hui, elle souhaite regrouper toutes ses activités sur son site de Frappe et envisage donc d'acquérir les lots 13 et 14 pour atteindre ainsi une superficie totale de 7 705 m².

Au regard des caractéristiques de l'entreprise et de son projet, le Bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à vendre les lots 13 et 14 à la société Batipose. En effet, il s'agit d'une entreprise en plein développement, créant de l'emploi et ayant un véritable projet industriel. Ainsi, La Cali favorise la pérennité de ses activités, de ses emplois et de son ancrage territorial. En outre, il s'agit d'une entreprise positionnée sur le marché de la rénovation des bâtiments et de la consommation énergétique, labellisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et s'inscrivant ainsi dans la politique portée par La Cali. Ainsi, La Cali conforte sa volonté d'accompagner les entreprises locales à potentiel et en développement.

Le Conseil communautaire prend acte de cette information.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_145-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-145 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL
MENUISERIE FORTIN : SOUTIEN FINANCIER AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

15-11-145 -- 2/5
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_145-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, vice-Président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Vu les articles L 1511-1 à L 1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,

Vu le dossier envoyé le 29 octobre 2015 par Madame Cablot, gérante de la Menuiserie Fortin,

La menuiserie Fortin, située sur le Parc d'Activités de Frappe depuis 2010, est spécialisée dans la fabrication et la pose de menuiseries (bois, aluminium, PVC). Employant 8 salariés, elle se positionne sur des marchés locaux ou régionaux et son chiffre d'affaires est d'environ 1 Million d'Euros.

Elle projette d'acquérir un centre d'usinage 5 axes (156 000 €) afin d'augmenter ses capacités de production pour être en mesure de répondre aux demandes croissantes de ses clients tout en conservant des délais de réalisation très courts. En outre, cela devrait lui permettre de gagner en sécurité, en précision et en productivité et de créer deux emplois supplémentaires. Pour permettre l'installation de cette machine, la menuiserie Fortin doit développer son site d'exploitation (600 m²) d'environ 200 m² supplémentaires. Cet investissement estimé à 90 000 € sera porté par la SARL.

Pour ce projet, elle est accompagnée par la Région Aquitaine à hauteur de 30 000 €. La Région, chef de file en matière d'aides économiques, intervient sur ce projet car elle considère que c'est un véritable projet industriel pouvant permettre à l'entreprise de passer un cap dans son développement. Pour ce projet, la menuiserie Fortin a également sollicité le soutien financier de La Cali.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Ressources	
Acquisition de la machine	156 000 €	Conseil Régional	30 000 €
Extension du site d'exploitation	90 000 €	Cali	10 000 €
		Autofinancement	206 000 €
TOTAL	246 000 €		246 000 €

L'aide de La Cali sur ce dossier se justifie car il s'agit d'une entreprise développant un véritable projet technologique et industriel créant de l'emploi local. Par cet accompagnement, La Cali souligne sa volonté de soutenir les entreprises à potentiel de son territoire. En outre, il s'agit d'une entreprise positionnée sur le marché de la rénovation des bâtiments et de la consommation énergétique, labellisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et s'inscrivant ainsi dans la politique portée par La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

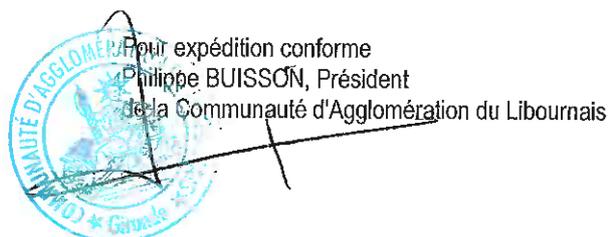
Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 10 000 € à la Menuiserie Fortin pour soutenir ses projets de développement,
- signer la convention de partenariat avec la Menuiserie Fortin et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_146-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-146 – 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL
ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT SUR LES ACTIVITÉS NUMÉRIQUES : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION

15-11-146 - 2/6
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_146-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, La Cali souhaite apporter son soutien aux initiatives participant à la mise en valeur de son territoire et de son tissu économique ainsi qu'à la promotion d'activités innovantes et d'avenir.

L'association libournaise « LINK : Libournais Network », dont l'activité est d'organiser des actions de promotion et de sensibilisation aux outils numériques, propose l'organisation d'un salon sur la thématique du numérique dans l'ancien manège de l'ESOG à Libourne.

Organisé les 29 et 30 avril 2016, ce salon a pour principal objectif de promouvoir les entreprises et les activités du numérique, de valoriser le territoire en l'associant à l'innovation et au numérique, et de fédérer le grand public, les structures privées et associatives ainsi que les responsables territoriaux autour de cette thématique. Il s'agit de rendre le numérique accessible et attractif pour tous (entrée libre du salon) en organisant un événement ludique et pédagogique grand public. Une cinquantaine d'exposants et partenaires ainsi que 1 000 visiteurs sont attendus sur ces 2 journées.

Le budget prévisionnel de cet événement est d'environ 50 000 €. L'association le LINK a mobilisé des partenaires publics et privés autour de ce projet dont notamment le Conseil Départemental de la Gironde, La Région Aquitaine, la CCI de Libourne, le député de la 10^{ème} circonscription de la Gironde et la Mairie de Libourne.

Concernant La Cali, elle sollicite une aide de 10 000 €. Les participations financières du Conseil Départemental, de la Région Aquitaine, de la CCI de Libourne et du député ont d'ores et déjà été validées.

Parallèlement à ce salon, l'association « LINK : Libournais Network » développe depuis septembre 2015 d'autres actions sur le territoire : « PraTIC numérique Junior et Pro ». Il s'agit de l'organisation de conférences sur la thématique du numérique à destination des entreprises (6 conférences) et des lycées du Libournais (une dizaine de conférences).

Ce projet de salon s'inscrit dans le cadre des politiques de développement de La Cali car il est centré sur une thématique d'avenir et il valorise l'image du territoire en l'associant à celle de l'innovation et de l'économie créative. Néanmoins, La Cali ne décide de soutenir cet événement à ce niveau que si son envergure et son ambition sont de dimension départementale voire régionale et s'il s'inscrit dans un véritable projet porté au niveau du territoire par l'ensemble des partenaires.

Vu la demande de l'association « LINK: Libournais Network », en date du 13 octobre 2015,

Vu l'avis de la Commission développement économique et équilibre commercial en date du 24 juin 2015,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser selon l'envergure du salon une subvention à l'association « LINK : Libournais Network» de 10 000 € maximum;
- signer la convention de partenariat avec l'association « LINK : Libournais Network »,

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 – fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais